

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Plaque Stuc – Plaque Bricolage – Isolava Light – Plaque Standard – Plaque résistante au feu – Plaque Hydro – Horizon Board A – Horizon Board F – Horizon Board H – Diamond Board – Diamond Board One – Greenboard

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :

Plaque de plâtre enrobée de carton pour un usage industriel, professionnel ou privé.

Utilisations déconseillées :

Aucune.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

B. & N. Knauf et Cie – Isolava G.C.V.

Ooigemstraat 12

8710 Wielsbeke

BELGIQUE

Tél. +32 (0)56 67 44 00 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)56 67 44 59

E-mail : info@isolava.be

Service chargé des renseignements :

Knauf Technical Competence Center

Tél. +32 (0)4 273 83 02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273 83 30

E-mail : technics@knauf.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons Belge

+32 (0)70 245 245

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [UE-SGH/CLP] :

La substance/le mélange n'est pas classifié comme dangereux selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [UE-SGH/CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

La substance/le mélange n'est pas étiqueté selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Pictogramme(s) de danger :

Non pertinent.

Mention(s) d'avertissement :

Non pertinent.

Mention(s) de danger :

Non pertinent.

Mention(s) de mise en garde :

Non pertinent.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Mélanges

Description :

Plaque de plâtre composée de plâtre durci enrobé de carton. Noyau de plâtre pouvant contenir de faibles quantités d'amidon, de tensio-actifs, d'agents hydrophobes, de fibres de verres et d'additifs partiellement minéraux.

Composants dangereux :

Néant.

Composant principal :

Sulfate de calcium (CaSO₄)

Numéro CAS : 7778-18-9

Numéro CE (EINECS) : 231-900-3

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119444918-26-XXXX

Remarque :

Composants avec une valeur limite d'exposition professionnelle, consulter la section 8.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :

Aucun effet néfaste n'est attendu lors d'un usage normal du produit. Cependant, si des effets apparaissent, les recommandations suivantes sont d'application.

Après inhalation :

Après inhalation de grandes quantités de poussière, transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Si une gêne apparaît, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutilisation.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières inférieures et supérieures. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche et ensuite boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Notes pour le médecin :

Sel neutre n'irritant pas la peau. Pas de réaction allergique connue. Poussière soluble.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet spécifique n'a été constaté.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser tout moyen approprié pour éteindre l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les produits suivants peuvent se former :

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit n'est pas inflammable.

Adapter les mesures d'extinction à l'environnement de l'incendie.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes et pour les secouristes :

Éviter la formation de poussière.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement :

Tout confinement pour substances sèches approprié.

Nettoyage :

Ramasser mécaniquement et conteneuriser pour récupération ou élimination. Un nettoyage à l'eau ou à l'aspirateur peut être utile pour éviter la dispersion de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations concernant la manipulation sans danger, consulter la section 7.

Pour des informations concernant la protection individuelle, consulter la section 8.

Pour des informations concernant l'élimination, consulter la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune disposition particulière si le produit est utilisé de manière appropriée.

À éviter :

Formation de poussière.

Inhalation de poussières/particules.

Contact avec les yeux.

Mesures de prévention contre les incendies :

Le produit n'est pas inflammable.

Aucune mesure spéciale de protection contre les incendies n'est nécessaire.

Mesures de prévention contre la formation de particules en suspension et de poussières :

Si possible techniquement, utiliser un système de ventilation locale par aspiration.

Mesures nécessaires à la protection de l'environnement :

Aucune disposition particulière si le produit est utilisé de manière appropriée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux locaux de stockage :

Aucune.

Conseils relatifs à la compatibilité en matière de conditionnement :

Aucun.

Informations supplémentaires relatives aux conditions de stockage :

Stockage au sec.

Classe de stockage :

Solides non-combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information supplémentaire pertinente disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (Belgique) :

Poussière, respirable : 3 mg/m³ (valeur limite – 8 heures)

Poussière, inhalable : 10 mg/m³ (valeur limite – 8 heures)

Sulfate de calcium : 10 mg/m³ (valeur limite – 8 heures)

Valeurs limites biologiques (Belgique) :

Non applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Ventilation locale par aspiration pour un usage en intérieur.

Filtres Chimney pour un usage industriel.

Mesures de protection individuelle :

Les bonnes pratiques d'hygiène du travail et de manipulation de produits chimiques sont à respecter.

Protection des yeux/du visage : En cas de développement de poussière, porter des lunettes de sécurité à protections latérales.

Protection des mains : Pas nécessaire.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière, porter un masque à poussière FFP1.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	État physique : Solide (plaque) Couleur : Noyau de plâtre : blanc, blanc-beige, blanc-gris Carton : gris, brun, rose, vert, bleu
Odeur :	Neutre
Seuil olfactif :	Non déterminé
pH (20 °C) :	À l'état de livraison : Non applicable En solution aqueuse : 6-9
Point de fusion :	Non applicable
Point d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité (20 °C) :	0,6 – 1,0 g/cm ³
Solubilité dans l'eau (20 °C) :	+/- 2 g/l (sulfate de calcium x 2 H ₂ O)
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition :	En CaSO ₄ ·½H ₂ O et H ₂ O à partir de 140 °C En CaSO ₄ et H ₂ O à partir de 700 °C En CaO et SO ₃ à partir de 1000 °C
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non comburant

9.2 Autres informations

Pas d'autre information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'information pertinente disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

Éviter l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Humidité.

10.5 Matières incompatibles

Pas de matière incompatible connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Non toxique.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage selon la méthode de calcul de la Directive Générale CEE sur la classification des Préparations tel que publié dans la dernière version en vigueur. En cas d'utilisation et de manipulation conformes aux spécifications, le produit ne présente pas d'effets néfastes selon notre expérience et les informations qui nous ont été fournies.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Pas d'information pertinente disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information pertinente disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information pertinente disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information pertinente disponible.

Informations écologiques supplémentaires :

Informations générales :

Classe de pollution des eaux 1 (Annexe 4, VwVwS Allemagne du 17/05/1999) : peu polluant.
Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information pertinente disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Respecter les dispositions communautaires (ou nationales, ou régionales) pertinentes concernant les déchets.

Catalogue européen des déchets :

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01.

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03.

Emballages vides non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement

Néant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Néant.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE :

La substance/le mélange n'est pas classifié comme dangereux selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [UE-SGH/CLP].

La substance/le mélange n'est pas classifié comme dangereux selon 67/548/CEE.

Classe de pollution des eaux 1 (Annexe 4, VwVwS Allemagne du 17/05/1999) :

Peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces indications sont destinées à vous conseiller au sujet d'une manipulation sans danger des produits mentionnés dans cette fiche de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Ces indications ne peuvent pas être appliquées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, ces indications ne sont plus nécessairement valides pour le nouveau produit constitué.

Informations relatives à la révision de la fiche de sécurité :

Première version.

Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence pertinents (version intégrale des textes) :

Néant.

Service établissant la fiche technique :

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1, B-4480 Engis

Contact :

Service de renseignements techniques (voir point 1).

Acronymes et abréviations :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP : Classification, Labelling, Packaging (classification, étiquetage et emballage des substances chimiques et des mélanges)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes)

FFP : Filtering Facepiece Particles (pièce faciale filtrante contre les particules)

PBT : Persistant, Bio-accumulable, Toxique

REACH : Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SGH : Système Général Harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bio-accumulable)

VwVwS : Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (réglementation administrative allemande sur les matières polluantes pour les eaux)